

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
DU 01 SEPTEMBRE 2022 A 18 HEURES 00
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN
SOUS LA PRESIDENCE DE
Monsieur Christian ORTEGA, Maire

Date de convocation : Jeudi 25 Août 2022

Nombre de Conseillers
En exercice28
Présents 20
Procurations 4
Absent(s) 4
Votants 24
Pour
Contre...../
Abstention(s)..... /

Publié du 02/09/2022
Au 02/11/2022

n° 4.1.2022/85 OBJET : Personnel communal - Création d'emplois au tableau des effectifs

---oooOooo---

Etaient présents : Monsieur Christian ORTEGA, Maire ; Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Raymond ALBIS, Madame Sylvie MORLIERE, Monsieur Robert NOVELLI, Madame Joëlle NAVARRO, Monsieur Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Madame Marie-Danièle LEROY, Monsieur Clément THIERY, Adjoints, Madame Colette BLANCHARD, Monsieur Gaëtan ADAMO, Mesdames Michèle JACQUET, Colette ORIOLA, Monsieur Christian ZIMMER, Christian PERCHET, Alain LACQUEMENT, Mesdames Sandrine SANCHEZ, Marina BOURG, Monsieur Didier LAURENZI, Madame Josiane CINTRAT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Christian DE PERETTI Conseiller Municipal	à	Madame Marina BOURG Conseiller Municipal
Madame Hélène DELEVOIE Conseiller Municipal	à	Monsieur Christian ZIMMER Conseiller Municipal
Monsieur Laurent LEROY Conseiller Municipal	à	Monsieur Alain LACQUEMENT Conseiller Municipal
Monsieur Henri GUY Conseiller Municipal	à	Monsieur Christian ORTEGA Maire

Etaient absents : Monsieur Thierry CHASSERAY, Madame Colette ESTABLE, Monsieur Patrick DE MENECH, Madame Corinne LE CAHAREC, Conseillers municipaux.

---oooOooo---

Madame Michèle JACQUET a été nommée secrétaire de séance

---oooOooo---

n° 4.1.2022/85

OBJET : Personnel communal - Création d'emplois au tableau des effectifs

Madame Joëlle NAVARRO, Rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant la dernière modification du tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 29 mars 2022 (délibération n° 4.1.2022/31) ;

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet. Cette création permettra dans le cadre de la mobilité interne, l'intégration directe d'un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

- un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet. Cette création permettra la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude des candidats promouvables par voie de promotion interne au titre de l'année 2022 dans le cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux (arrêté du CDG 06 n° 2022/131) ;

- un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet afin de permettre la nomination stagiaire d'un agent contractuel en fin de contrat et donnant toute satisfaction dans l'exercice de ses missions.

Elle propose à l'assemblée :

➤ la création de trois emplois permanents à temps complet comme suit :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet soit 35h00 hebdomadaires ;
- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35h00 hebdomadaires ;
- 1 emploi permanent d'adjoint technique à temps complet soit 35h00 hebdomadaires.

➤ La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022, comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Grade : adjoint administratif à temps complet ancien effectif = 1 nouvel effectif = 2

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ancien effectif = 0 nouvel effectif = 1

Filière technique

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique à temps complet ancien effectif = 7 nouvel effectif = 8

Le conseil municipal, oui l'exposé de Madame le Rapporteur, après en avoir délibéré :

accepte, à l'unanimité, la création de trois emplois permanents à temps complet et la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022 telle que présentée.

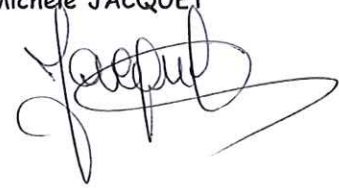
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE - 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures [http : telerecours.fr/](http://telerecours.fr/)

LE MAIRE,
Christian ORTEGA
Adjoint
Sonia FRÉGÉAC

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Michèle JACQUET



AR Préfecture

Personnel communal - Création d'emplois au tableau des effectifs

Identifiant unique de l'acte : 006-210601084-20220901-4_1_2022_85-DE

Numéro d'acte : 4_1_2022_85

Date de décision : 01/09/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-0-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.)

Fichier acte : 4.1.2022-85 personnel communal - création emploi tableau effectifs.pdf

Collectivité émettrice : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Christine MARUNCEAC

Date d'envoi de l'acte : 02/09/2022 15:04:06

Date de réception de l'AR : 02/09/2022 15:04:36